



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 4013

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conditions de travail des médecins généralistes ruraux. Les médecins généralistes qui sont confrontés directement aux problèmes de la société font face aujourd'hui à des conditions de travail déplorables, et surtout en milieu rural. Les gardes se succèdent, avec peu ou pas de temps de repos, et les distances entre les interventions sont parfois très importantes. Cette situation ne risque pas de s'améliorer puisque la pénurie de médecin ruraux se fait sentir. Par conséquent, il souhaite connaître ses orientations en termes de répartition des médecins généralistes, et s'il a l'intention de lancer prochainement une réflexion globale sur la démographie médicale sous forme d'une concertation nationale des professionnels de la santé.

Texte de la réponse

La réduction sensible des effectifs des professionnels de santé, prévue à l'horizon 2005, rend indispensable le développement d'une véritable politique démographique qui réponde aux enjeux de notre époque. En premier lieu, le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre des études de médecine a été sensiblement relevé au cours des trois dernières années, 3800 en 2000, 4100 en 2001, 4700 en 2002 et 5 100 pour 2003, en attendant la mise en place aussi rapide que possible de la réforme du premier cycle. Au-delà du nombre de médecins, les difficultés démographiques sont aussi le reflet de phénomènes complexes qui mettent en jeu l'émergence de nouveaux besoins dans la population, les progrès thérapeutiques et techniques ainsi que l'évolution des conditions de travail et de vie des médecins. Pourtant, il faut absolument garantir à la population un accès satisfaisant aux professionnels, qu'ils exercent en milieu urbain ou en milieu rural, en cabinet libéral ou au sein des établissements de santé publics ou privés. C'est pourquoi, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, avait mis en place en juillet dernier la mission « Démographie des professions de santé » sous la présidence du doyen Berland. Il vient d'en recevoir le rapport (consultable sur le site du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront précisées au cours des prochaines semaines et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4013

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3435

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 111